

Critères d'application pour une demande d'AUT

Perfusions intraveineuses

Méthode interdite : volume > 100ml dans une période de 12h

Cette liste de vérification aide les athlètes et leurs médecins à rassembler les documents médicaux nécessaires pour une demande d'AUT complète. Le dossier médical permettra à la commission AUT d'évaluer si les conditions applicables pour accorder une AUT sont respectées.

Veuillez noter que la présentation d'un formulaire de demande AUT seul ne suffit pas ; celui-ci doit être accompagné de tous les documents pertinents. Un formulaire de demande dûment rempli et la réalisation de tous les points de cette liste de vérification ne garantissent pas l'octroi d'une AUT. Cela correspond toutefois à la meilleure préparation possible de la demande d'AUT.

Le formulaire de demande AUT actuel et des informations supplémentaires sont disponibles sur www.sportintegrity.ch/fr/aut.

Renseignements :

Les perfusions et/ou injections intraveineuses d'un total de plus de 100 ml dans une période de 12 heures de toute substance sont une méthode interdite, même si la substance administrée n'est pas interdite, sauf celles reçues légitimement dans le cadre de traitements hospitaliers, de procédures chirurgicales, ou lors d'examens diagnostiques cliniques. Les perfusions et/ou injections intraveineuses avec une substance interdite selon la Liste des interdictions sont interdites quels que soient le volume, le lieu où la raison de l'administration et requièrent une AUT.

Vous trouvez de plus amples informations sur les perfusions et perfusions de fer sur www.sportintegrity.ch/fr/perfusions.

 Le formulaire de demande AUT doit satisfaire aux exigences suivantes :

- Toutes les sections doivent être remplies dans une écriture lisible.
 - Tous les renseignements doivent être fournis en français, allemand, italien ou anglais.
 - La signature du médecin qui soumet la demande est requise.
 - La signature de l'athlète faisant l'objet de la demande est requise.
-

Demande initiale

 Rapport médical doit comprendre les éléments suivants :

- Données anamnestiques : symptômes au moment de la manifestation, évolution de la maladie
 - Résultats de l'examen clinique : p. ex., signes physiques de maladie ou d'un trouble médical pertinent
-

-
- Sommaire des résultats de tests diagnostiques (voir ci-dessous)

 - Interprétation des symptômes et tests diagnostiques

 - Début de thérapie (prévue) et lieu de l'administration

 - Volume et durée d'administration ainsi que substance perfusée, y compris la posologie (dose et fréquence)

 - Justification qui explique pourquoi aucune alternative thérapeutique permise peut être appliquée (par exemple thérapie par voie d'administration orale)

 - Dans le cas où la perfusion a été déjà administrée (demande d'AUT rétrospective) : Données sur la réponse à la thérapie et évolution de la maladie

 - Les résultats de tests diagnostiques** doivent comprendre les épreuves/échelles suivants et des copies doivent être transmises :

 - Épreuves de laboratoire : selon le diagnostic, p. ex. taux d'hémoglobine/hématocrite, taux d'électrolytes, numération globulaire, taux sérique de ferritine

 - Résultats des autres examens effectués, p. ex. imagerie (si disponibles)

Une AUT a toujours une durée de validité limitée. Le cas échéant, une demande de prolongation doit être soumise. De plus, la thérapie approuvée est clairement définie. En cas de modification de la thérapie prévue, une demande de prolongation sera donc requise.

Durée maximale de validité d'une AUT pour l'indication présente : Dépendent de l'indication et de la durée de

Veuillez transmettre la demande à Swiss Sport Integrity, pharmacie et médecine, Eigerstrasse 60, 3007 Berne (email : med@sportintegrity.ch ou antidoping@hin.ch) sans oublier d'en conserver une copie.